

Questions orales

118,9 millions de dollars. Ces estimations n'incluaient pas le coût de l'embauchage et de la formation des inspecteurs qu'il faudra pour faire respecter cette loi.

Ma question s'adresse au ministre de la Justice. Combien l'embauchage et la formation de ces nouveaux inspecteurs ajouteront-ils au coût de mise en oeuvre de la nouvelle loi?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, une estimation du coût total de la mise en oeuvre de la loi a été soumise au comité dont le député est un membre actif et zélé. Le comité a examiné cette estimation et, pendant des semaines, a entendu 70 témoins qui, entre autres choses, se sont prononcés sur ces coûts.

Je conclus du travail du comité et de son rapport à la Chambre, attendu pour la semaine prochaine, qu'il a jugé les estimations présentées par le gouvernement exactes.

M. Jack Ramsay (Crowfoot, Réf.): Monsieur le Président, si c'était vrai, je ne poserais pas aujourd'hui de question sur le coût de mise en oeuvre de la loi.

Le ministre de la Justice m'a dit qu'il ne répondra même pas aux demandes qui lui sont adressées par des autorités régionales au sujet du non-remboursement par le gouvernement fédéral du coût de l'administration de la loi sur le contrôle des armes à feu.

Le ministre de la Justice a-t-il discuté avec les provinces et les territoires des coûts additionnels de l'embauchage et de la formation des inspecteurs avant de leur imposer les obligations découlant de la nouvelle Loi sur les armes à feu?

• (1145)

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le député le sait très bien, nous avons dit aux provinces et aux territoires que le gouvernement fédéral assumerait le coût de l'établissement du registre des propriétaires d'armes à feu. Nous leur avons également dit que le coût d'administration du système d'enregistrement serait payé au moyen des recettes générées par l'imposition d'un tarif raisonnable aux propriétaires d'armes.

Selon les chiffres que nous avons soumis au comité et les estimations très crédibles que nous avons produites, la question du coût ne saurait en aucun cas constituer un argument contre l'enregistrement des armes à feu.

J'aimerais que le député cesse de revenir sur tous les détails qui ont été étudiés en profondeur par le comité et qu'il explique à la Chambre et à la population canadienne pourquoi il s'oppose à un système que les forces policières tout comme la population de sa propre province—dans une proportion de deux tiers—veulent voir mis en oeuvre par la Chambre des communes.

[Français]

LA SOMATOTROPHINE BOVINE

M. Michel Daviault (Ahuntsic, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé. La ministre de la Santé doit savoir que la Communauté européenne a décrété un moratoire de sept ans sur l'utilisation de la somatotrophine bovine recombinée, compte tenu des risques que comporte ce produit sur la santé humaine et animale.

Puisque les études de Santé Canada n'ont toujours pas été complétées et que le moratoire volontaire prend fin dans 22 jours, la ministre entend-elle intervenir pour décréter un véritable moratoire?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, le rôle de Santé Canada est de déterminer si le produit est sécuritaire et s'il fait ce qu'on dit qu'il doit faire. Le moratoire en place depuis un an a été négocié entre Agriculture Canada et les producteurs avec l'approbation de Santé Canada. Santé Canada ne doit pas faire autre chose que de s'assurer de la sécurité du produit.

M. Michel Daviault (Ahuntsic, BQ): Monsieur le Président, mes collègues ont rappelé tout à l'heure les illégalités commises pendant ce moratoire volontaire. Comment la ministre peut-elle accepter qu'un produit interdit au Canada soit utilisé, alors que son ministère n'intervient même pas pour faire respecter la loi? Tolérera-t-elle la levée du moratoire? Est-ce que c'est cela son action?

[Traduction]

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, après avoir consulté les autorités au Québec, ainsi que les fonctionnaires responsables à Douanes Canada et à Agriculture et Agroalimentaire Canada, nous n'avons trouvé aucune preuve d'utilisation illégale de ce produit au Canada.

Si le député en a, qu'il les fournisse. Ce produit n'est pas en vente au Canada et n'est pas sur le point de l'être à moins que Santé Canada ne prouve qu'il est sans danger et efficace, ce qui n'est pas le cas.

Pour ce qui est du moratoire, Agriculture et Agroalimentaire Canada et les fabricants de ce produit s'étaient mis d'accord sur un moratoire volontaire. La prolongation de ce moratoire devra, je pense, faire l'objet de nouvelles négociations entre Agriculture et Agroalimentaire Canada et les fabricants de la somatotrophine bovine.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Charlie Penson (Peace River, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Dans ma circonscription de Peace River, il y a des agriculteurs qui se sont diversifiés et qui, maintenant, cultivent du blé par des méthodes biologiques. C'est une spécialité dont la Commission canadienne du blé ne peut pas se charger. Les agriculteurs biolo-